

LE MAGAZINE TRIMESTRIEL DES EXPERTS-COMPTABLES

LFRANCILIEN

N°119 | NOVEMBRE 2023

14

Découvrir

INNEST : MONTEZ
DANS LE TGV
DE L'INNOVATION !

28

Progresser

SECRET
PROFESSIONNEL
À L'ÉGARD DES TIERS

32

S'inspirer

LES LEÇONS D'UN CHEF
D'EXPÉDITION AU BUREAU
COMME DANS LA NEIGE

Formation des collaborateurs

La clé de votre transformation



Ensemble, un partenariat pour un avenir serein...



Terra Gestion était présent sur le 78^e Congrès de l'Ordre des Experts-comptables à Montpellier.

Ce moment privilégié de rencontres et d'échanges avec les différents acteurs de la profession nous a permis de présenter notre OGA ainsi que notre offre de partenariat pour la réalisation de l'Examen de Conformité Fiscale.

Dès 2021, Terra Gestion s'est affirmé comme le partenaire des cabinets comptables qui souhaitent externaliser l'Examen de Conformité Fiscale de leurs clients et **c'est aujourd'hui plus de 1500 lettres de mission qui nous ont été confiées** par nos cabinets partenaires.

Notre ambition est de nous inscrire dans **un partenariat gagnant/gagnant** et une délégation placée sous le signe de la confiance, entre vous et nous.

L'ECF par Terra Gestion, c'est la solution pour **allier sécurité fiscale et maîtrise des coûts** grâce à la mutualisation de nos moyens.

Rejoignez-nous pour **renforcer la sécurité fiscale de vos clients et gagner en sérénité**. Pour développer et amplifier ce partenariat, **contactez :**

Nicolas GAUTHIER 06 22 53 13 29

**TERRA GESTION, VOTRE PARTENAIRE CONFIANCE
DANS LA RÉALISATION DE L'EXAMEN DE CONFORMITÉ FISCALE.**

PARIS

33 rue de la Bienfaisance
75008 PARIS
Tél.: 01 42 65 41 64

MELUN

259 rue Pierre-et-Marie-Curie
77000 Vaux-le-Pénil
Tél.: 01 64 79 76 00

ÉVRY

3 av. du Général-de-Gaulle
91090 Lisses
Tél.: 01 84 18 00 10

AUXERRE

23 boulevard Davout
89000 AUXERRE
Tél.: 03 86 42 07 07

05. Édito

PARTICIPER

06. FLASH BACK
L'expertise comptable, une alliée de premier ordre pour le secteur de l'ESS

07. Nouvelle édition des Estivales « jeune et engagée »
Le club « DAF externalisé » s'externalise à Cannes

08. BRÈVES
Quoi de neuf en Île-de-France ?

09. AGENDA
Les RDV qui couvrent les sujets à fort enjeu de notre profession

10. VIE DES COMMISSIONS
De l'art à la compta, il n'y a qu'un pas !

11. HOMMAGE
Hervé Gbego

12. Exercice illégal

13. Le stage d'expertise comptable ou la porte d'entrée dans la profession du chiffre

DÉCOUVRIR

14. INNEST
Vous êtes INNEST-immables, montez dans le TGV de l'innovation !

16. RÉFORME
Réforme de la facture électronique : l'Ordre francilien se mobilise pour vous accompagner

SE TRANSFORMER

18. DOSSIER
FORMATION DES COLLABORATEURS

- Formation des collaborateurs : un levier puissant d'attractivité et de fidélisation
- Profession comptable 2030 : préparer l'avenir de la profession
- Cap 2030 : votre nouvel outil gratuit pour accompagner le développement des compétences

PROGRESSER

28. ACTU RÉGLEMENTAIRE
Secret professionnel à l'égard des tiers : comment réagir ?

S'INSPIRER

32. PORTRAIT
Un chef d'expédition au bureau comme dans la neige : les leçons de Jean-Philippe Guérin

34. LE COURAGE
Le courage : fil rouge de la grande conférence des UE 2023



Faites confiance à notre organisme de gestion agréé et profitez de ses nombreux avantages



Cotisations
180 € TTC / an
pour les BNC/BIC/
BA/LMP/LMNP

Nouveau en 2024

- **Un retour quasi immédiat sur :**
 - des points formels et de certains points fiscaux
 - une revue indépendante externalisée de vos dossiers
- **Formations ouvertes aux experts-comptables** après adhésion en tant qu'utilisateur (cotisation : 0 €) et réalisées sous le label **QUALIOPI** (Prise en charge possible par votre OPCO).
- **Maintien des avantages fiscaux liés à la réduction d'impôt** pour frais de comptabilité.
- Notre **service documentation** répond à vos questions techniques.
- Notre **outil Fisca-Pass est disponible en marque blanche** **FISCA** **PASS** pour la réalisation semi automatisée, par vous, des ECF de vos clients.
- Nos **statistiques professionnelles par activité.**
- Nos **statistiques des cessions de fonds de commerce et de clientèles libérales.**



Scanner le QR Code pour voir le programme de formation

- > **E.U.R.L.** au capital
de 350 000 €
- > **RCS** N° Paris
B417 494 739 APE 741C
- > **ISSN** - N°1287 - 4140
- > **TVA intracommunautaire**
FR 53417494739
- > **Diffusion**
12 000 exemplaires
- > **www.oec-paris.fr**
01 55 04 31 33
50, rue de Londres
75008 Paris
- > **email**
lefrancilien@oec-paris.fr
- > **Directrice de publication**
Virginie Roitman
- > **Directeurs exécutifs**
Mickaël Brun
Virginie Anglès d'Auriac
- > **Rédactrice en chef**
Amélie Deraedt
- > **Coordination éditoriale**
Quentin Joigneaux
- > **Comité de rédaction**
Aïcha Amejjoud
Gabrielle Belhadj
Raphaële Bortolin
Isabelle Faujour
Stéphanie Laporte
Fat-Binetou Sy
Jérémy Younes
- > **Conception
graphique & maquette**
Julie Marie
- > **Crédits photos**
Xavier Curtat
Institut Polaire Français
iStock
- > **Impression**
YD Print
- > **Régie publicitaire**
Apar
01 41 49 02 90



**Soyons les ambassadeurs
d'une profession capable
de se réinventer et qui
s'en donne les moyens !**



Chères consœurs et chers confrères,

Au moment où nos institutions se penchent sur la légitimité de certains programmes de formation à l'université, quand Sylvie Retailleau, ministre de l'Enseignement supérieur interroge leur adaptation aux besoins de réindustrialisation et de décarbonation de notre pays et aux enjeux d'insertion professionnelle des jeunes*, la profession comptable que nous représentons s'est saisie du sujet depuis plusieurs années et renforce encore son dispositif.

Nous soutenons avec enthousiasme le déploiement du programme *Profession comptable 2030* et son dispositif *Cap 2030* conçus par le conseil national de l'Ordre et le CFPC. Ce programme prend appui sur les toutes dernières avancées scientifiques en matière d'apprentissage et engage nos cabinets dans une gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (Gpec) pragmatique et efficace. L'extrême accessibilité de cet arsenal pédagogique pensé par et pour notre profession, en fait un formidable booster pour adapter en très peu de temps notre activité aux nouveaux besoins du marché des TPE-PME.

À partir de maintenant, les experts-comptables et les commissaires aux comptes disposent d'une plateforme d'accompagnement unique dont les ressources sont parfaitement ajustables aux besoins du cabinet comme au profil des salariés concernés. À chacun de s'en saisir !

Au-delà de cette opportunité inouïe, et à consommer sans modération, *Profession comptable 2030*, comme l'ensemble des supports pédagogiques déployés au sein de notre Ordre francilien, valorisent notre marque employeur : quel secteur professionnel peut en effet prétendre mettre autant de ressources à disposition de ses acteurs pour envisager sereinement l'avenir ?

Faisons-le savoir et soyons les ambassadeurs d'une profession capable de se réinventer et qui s'en donne les moyens !

Le meilleur moyen reste de mettre en pratique ce que nous prôtons. Aussi, je vous invite à découvrir *Profession comptable 2030* sans tarder et vous souhaite curiosité et courage pour investir de nouveaux champs d'actions !

PAR VIRGINIE ROITMAN

PRÉSIDENTE DE L'ORDRE DES EXPERTS-COMPTABLES D'ÎLE-DE-FRANCE

@Virginie Roitman

* Les Echos 08.09.2023



L'expertise comptable, une alliée de premier ordre pour le secteur de l'ESS

À l'occasion de la Journée annuelle du monde associatif organisée le 4 juillet dernier, Virginie Roitman a ouvert les débats avec Christophe Robert, délégué général de la Fondation Abbé Pierre. Ils ont évoqué un secteur touché de plein fouet par l'inflation et souligné le bien-fondé du binôme constitué avec l'expert-comptable.

Pour rappel, le secteur de l'ESS compte **1,5 million d'associations en France** et occupe **11% de la population active nationale**. Encombré d'une fiscalité complexe liée aux critères de non-lucrativité, et de problématiques RH importantes en raison du mixte bénévole/salarié, le secteur souffre d'un contexte économique très difficile et d'une charge de travail qui n'a que très peu diminué après le pic de la crise Covid. Si Virginie Roitman rappelle que **54% des acteurs sont heureusement accompagnés par un expert-comptable**, on comprend en creux, que cet accompagnement mériterait d'être bien plus étendu tant les besoins sont importants.

Sur ce point, Christophe Robert, qui pilote pour le gouvernement une évaluation des politiques publiques sur le mal logement, est convaincu du bien-fondé d'un travail en partenariat avec les experts-comptables. La complexité des environnements comptable, fiscal et juridique auxquels sont assujetties les associations est telle, qu'elle peut très vite devenir bloquante et empêcher le déploiement de l'action. Dans ces situations, le recours à un expert-comptable évite de subir les évolutions juridiques et réglementaires pour les vivre comme un levier. Il offre même l'opportunité de revisiter le projet associatif pour l'adapter au nouveau contexte.

Pour confirmer son propos, le délégué général de la Fondation Abbé Pierre prend pour exemple **l'épisode critique des années 2020-2021** tel que cette structure reconnue d'utilité publique les a vécues. Pour rappel, la Fondation aide depuis des années à la construction de logements, rénove des passoires thermiques et accompagne les personnes en précarité. « En plein Covid, comment mettre en place plus de 800 projets, soutenir les personnes, garantir la pérennité de notre action et poursuivre les liens avec les donateurs à qui nous devons rendre des comptes en permanence ? » Christophe Robert dresse alors le tableau d'un secteur sous haute tension : « Nous identifions chaque jour de nouveaux besoins, lesquels passent souvent sous le radar des appels à projets institutionnels. » Un secteur qui de surcroît, souffre d'une très forte problématique sociale,

« on a doublé le nombre de personnes mal logées en 10 ans ! Comment répondre à cette hausse sans structurer encore davantage le secteur associatif ? Comment faire face à une baisse des dons due à l'inflation ? » ajoute-t-il.

Avec **55 millions d'euros de budget** mais s'appuyant sur seulement **4% de subventions**, la Fondation se trouve parfaitement indépendante. Elle peut ainsi intervenir sur des territoires et des sujets sur lesquels l'État n'est pas. Profitant de cette situation, elle a créé une foncière avec laquelle elle apporte un soutien financier aux associations qui œuvrent contre le mal-logement. « Cette création est une solution très concrète et qui marche ! Nous l'avons travaillée avec le conseil d'administration et notre conseil expert-comptable. » Dans la même dynamique, la Fondation a sécurisé ses processus et transformé positivement ses obligations fiscales et légales comme celles de la RGPD. Christophe Robert conclut : « ces solutions nous ont professionnalisés sans que nous perdions de vue notre mission. Elles vont considérablement soutenir l'accompagnement de nos bénéficiaires. »

Chiffres clés

169

PARTICIPANTS

4

TABLES
RONDES

« La vocation de la journée du monde associatif est d'être un **lieu de formation, de sensibilisation, d'échange et de partage de bonnes pratiques**. Elle a pour spécificité d'être gratuite pour les experts-comptables comme pour les associations. Nous sommes fiers d'y avoir accueilli des organisations pionnières du secteur » comme l'indique Karim Bangoura, président du comité Associations.

En savoir plus

<https://fondation-abbe-pierre.fr/>

Le secteur de l'ESS vous intéresse ?

Rejoignez le comité Associations de l'Ordre des experts-comptables de Paris Île-de-France

<https://www.oec-paris.fr/comites/comite-associations/>

Nouvelle édition des Estivales « jeune et engagée »

Cet événement majeur pour les mémorialistes et les experts-comptables, s'est déroulé du 30 juin au 1^{er} juillet au Beffroi de Montrouge, sous le thème « Jeunes et engagés ».

Ce congrès, organisé par l'Anecs et le CJEC, a attiré entre **350 et 400 participants**. Un rendez-vous dédié aux jeunes professionnels du chiffre, offrant l'opportunité d'échanger sur les sujets d'actualité concernant les stagiaires et l'évolution de la profession. Ces deux journées leur ont permis de découvrir **les tendances actuelles et futures de nos métiers**, mais aussi les outils de l'Ordre francilien, notamment les **commissions, comités et clubs** qui permettent aujourd'hui de fédérer des communautés autour de sujets impactant pour le quotidien des confrères.

Nous avons partagé le stand avec Innest qui a pu présenter l'étendue des **startups accompagnées** au quotidien, ce qu'elles offrent comme accompagnement et comme outillages mais aussi à quel point elles peuvent être bénéfiques dans ce monde en transformation.



Le club « Daf externalisé » s'externalise à Cannes

Cette année encore, les adhérents ont participé à un séminaire annuel inspirant et ressourçant ! C'est à Cannes que s'est tenue l'édition de juin 2023.

18 participants ont assisté aux **2 jours et demi de formation** consacrés à l'accompagnement, à la transformation et au changement. Autour du thème « Le DAF externalisé, accélérateur de la transformation et du changement », le séminaire a une nouvelle fois été l'occasion de partager des moments conviviaux entre consœurs et confrères dans un cadre idyllique.



Vous aussi, rejoignez le club DAF externalisé ici :

<https://www.oec-paris.fr/clubs/club-patrimoine>

“

On en ressort plus ouvert d'esprit, ce séminaire permet de prendre de la hauteur notamment par le biais d'ateliers "soft skills". L'ambiance y est toujours très chaleureuse, on y découvre des témoignages enrichissants par la diversité des profils des intervenants et des secteurs d'activités dont ils sont issus. Nous avons à cœur de faire de ce rendez-vous une occasion d'améliorer notre accompagnement aux chefs d'entreprises.

”



Stéphanie Laporte,

PRÉSIDENTE DU CLUB DAF EXTERNALISÉ

UE 2023 : une rentrée en grande pompe !

Plus de 6 000 participants et 85 partenaires étaient réunis aux Universités d'été 2023 au palais des Congrès !

3 jours de formations et de partage pour nourrir la vision du métier, s'inspirer d'idées innovantes, d'expériences et des parcours de chacune et chacun. Ateliers, conférences, tables rondes, stands partenaires, activités, ont ainsi animé l'événement, l'occasion également de partager les dernières publications de l'Ordre francilien : *La lutte contre l'exercice illégal de la profession à Paris et en Île-de-France* de Jacques Midali et le livre blanc consacré aux missions de Full Service.

Pour un petit tour d'horizon des UE vues par les médias, rendez-vous sur : Les Affiches parisiennes, Compta online, Revue fiduciaire, BFM, Le Monde du chiffre, L'Opinion.



Challenge voile

L'an passé, dans le cadre du 1^{er} prix du concours *Challenge ton stage*, l'Ordre francilien, à l'initiative d'Élodie Cassart, a pu constituer pour la 1^{re} fois un équipage afin de participer au Challenge voile national des experts-comptables.

Organisé chaque année à La Rochelle par le CROEC de Nouvelle Aquitaine et quelques partenaires, l'événement réunit, durant le dernier week-end du mois d'août, plusieurs équipages d'horizons différents en lien avec la profession : institutions, syndicats, partenaires, cabinets d'expertise comptable... Il est accessible à tous, débutants ou confirmés et repose sur l'esprit sportif, la cohésion, la convivialité, l'échange et le partage.

Une trentaine de bateaux s'engagent pour 3 jours de compétition dans le pertuis du port de La Rochelle. Cet événement sportif privilégie la convivialité et reste l'occasion de soirées animées.

En 2022, pour sa 1^{re} participation avec un équipage de novices, le classement final de l'équipage francilien n'a pas fait démentir l'adage « L'important, c'est de participer ». Toutefois, cette expérience inoubliable pour tous a été un moment fédérateur dans un cadre magnifique. C'est pourquoi cette année encore, Virginie Roitman, présidente de l'Ordre des experts-comptables d'Île-de-France, a souhaité engager un bateau aux couleurs de son équipage pour relever ce nouveau défi.

Pour cette seconde édition, l'équipe francilienne est arrivée en 3^e position avec le support des skippers Christian Ponthieu et Clément Michel.

3
JOURS DE
COMPÉTITION

3^e
POSITION
POUR L'ÉQUIPE
FRANCILLENNE



Les RDV qui couvrent les sujets à fort enjeu de notre profession

Échanger, vous former, vous informer, découvrez de nombreuses opportunités pour compléter vos acquis et trouver réponse à vos questions.

Retrouvez « **Le stage vous répond** », tous les premiers mercredis du mois de 14h00 à 18h00 !

ASSOCIATIONS

Matinale associations
Jeudi 7 décembre 2023
9h30-10h30

ATELIERS DE LA TRANSFORMATION

Qu'est-ce que je dois automatiser en attendant la facture électronique ?
Mardi 14 novembre 2023
9h00-10h30

Le recrutement des collaborateurs
Mardi 5 décembre 2023
9h00-10h30

L'automatisation au service d'une période fiscale sereine
Mardi 9 janvier 2024
9h00-10h30

CSE

Accompagnement de l'expert-comptable du CSE dans sa gestion comptable et budgétaire
Mardi 12 décembre 2023
9h00-10h30

DAF

De la conduite du changement à la transformation : l'incontournable rôle du DAF
Mardi 14 novembre 2023
18h00-20h00

La posture managériale
Mardi 12 décembre 2023
9h00-12h00

INNOVATION

Grande journée de l'innovation
Jeudi 30 novembre 2023
9h00-18h00

JEUNES INSCRITS

Grande journée
Jeudi 16 novembre 2023

PATRIMOINE

Les stratégies de rémunérations face aux risques d'abus
Mardi 7 novembre 2023
9h00-18h30

RDV AU 50

Secret professionnel
Jeudi 16 novembre 2023
18h00-19h30

Spécial déontologie à destination des stagiaires experts-comptables
Mardi 12 décembre 2023
18h00-19h30

RSE

Bilan carbone : premiers réflexes carbonés et construire son plan de réduction
Mercredi 8 novembre 2023
9h30-10h30

SOCIAL

Savoir faire face au contrôle de l'Urssaf
Jeudi 16 novembre 2023
9h00-11h00

Le salarié augmenté dans une entreprise attractive : remèdes aux difficultés d'emploi des entreprises
Jeudi 14 décembre 2023
16h00-18h00

STAGE

Booste ton mémoire
Samedi 25 novembre 2023
10h00-12h00

Booste ton mémoire
Samedi 16 décembre 2023
9h00-11h00

TRANSMISSION

Transfair
Lundi 20 novembre 2023
9h00-18h00

Valorisation de la cible et impact de la crise sur l'évaluation des sociétés
Mardi 5 décembre 2023
9h00-10h30



Programme et inscriptions sur oec-paris.fr

De l'art à la compta, il n'y a qu'un pas !

Du 5 octobre au 18 janvier 2024 a lieu l'exposition *La cinquième saison* à la Maison du chiffre à Paris. Venez y découvrir l'univers de Jacques Prévert au travers d'une exposition faisant écho à la profession d'expert-comptable.

Quand Jacques Prévert publie *Fatras* en 1966, pouvait-il imaginer inspirer une exposition à la Maison du Chiffre ? Plusieurs décennies plus tard, les liens entre sa petite-fille et des experts-comptables franciliens permettent de réunir les œuvres de l'immense artiste à l'Ordre d'Île-de-France.

Le 50 rue de Londres accueille durant 4 mois, une toute nouvelle exposition, présentant l'univers marquant de Jacques Prévert. Proposé par la commission Mécénat, la commission Parité, diversité et inclusion, la fondation *Fatras* et la galerie Pauline Pavéc, *La cinquième saison* propose de replonger dans la série des *Éphémérides*. On y découvre, au fil des jours de la semaine et au travers de fleurs et de couleurs, le temps qui passe en lien avec le métier d'expert-comptable. En prenant pour point de départ un texte de Prévert édité au cœur du recueil *Fatras*, l'exposition nous fait découvrir de nombreuses œuvres d'autres artistes inspirés par la thématique : Flora Moscovici, Eugénie Bachelot Prévert, Aurélia Zahedi, Quentin Derouet et Adam Bogey.

Le vernissage de l'exposition a eu lieu le jeudi 5 octobre 2023 en présence de Virginie Roitman, présidente de

l'Ordre francilien, Vincent Reynier, président de la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Paris, Aïcha Amejjoud, présidente de la commission Parité, diversité et inclusion, Laurent Barba, président du club Patrimoine et Laurent Arrouasse, président de la commission Mécénat.

Durant la soirée, une conférence s'est tenue sur la place du mécénat d'entreprise pour les experts-comptables et leurs clients, suivie d'une présentation de l'exposition par la galeriste Pauline Pavéc. À la suite de récitations de poèmes de Prévert par deux experts-comptables lauréats du prix d'Éloquence de la CRCC de Paris, les visiteurs ont pu profiter librement de l'exposition en bénéficiant des explications et anecdotes de la galeriste et Eugénie Bachelot Prévert.

 **Pour plus d'informations et découvrir cette exposition temporaire, n'hésitez pas à contacter Claire Delmas, responsable projets pour l'Ordre francilien, à cdelmas@oec-paris.fr**



“ C'est une occasion unique pour les experts-comptables de découvrir des dessins historiques de Jacques Prévert, dialoguer avec des artistes contemporains qui abordent un seul et même sujet : le temps qui passe. Au sein de cette exposition, nous avons souhaité rendre hommage avec douceur et poésie à la profession d'expert comptable, à travers l'image parlante et joyeuse des jours de la semaine qui défilent de Jacques Prévert. Ils accueilleront le public dès l'entrée. ”

Pauline Pavéc,
GALERISTE

Hommage à notre confrère Hervé Gbego, expert-comptable engagé

Figure emblématique, brillante et originale de la profession, Hervé Gbego nous a quitté dans la nuit du 14 septembre dernier, âgé de 47 ans seulement. Élu au conseil régional depuis de nombreuses années et vice-président du conseil national, tous ceux qui l'ont connu rendent un témoignage vibrant à son engagement et sa sympathie.

Un investissement remarquable au sein de l'institution

Hervé Gbego était une **personnalité marquante**. Élu au conseil régional depuis 2016, il portait également des mandats au conseil national depuis 2020.

Au sein de l'Ordre régional, il occupait depuis 2018 la position de **co-président du club DAF externalisé** aux côtés de Stéphanie Laporte. Il a pleinement utilisé cette position pour encourager ses consœurs et confrères à s'engager dans des missions de soutien aux directions financières. De 2016 à 2020, il a tenu le poste de vice-président de la commission Innovation. Il a traité certains de ces sujets, en particulier ceux relatifs à l'intelligence artificielle, dans son livre intitulé *L'expert-comptable augmenté* (éditions Dalloz).

Son action a progressivement pris de l'ampleur lorsqu'il a pris des fonctions au sein du conseil national en 2020. Il comptait dans son portefeuille la position de **président de la commission Data** depuis fin 2020. Sensible aux thématiques liées à la RSE, il était **vice-président en charge du secteur Durabilité et de la Coopération internationale** depuis fin 2022. Engagé dans de multiples initiatives visant à façonner l'avenir de la profession et à soutenir ses pairs, il a assumé la fonction de président du comité Normalisation extra-financière et RSE, ainsi que celle du club Développement durable, de la fin de l'année 2020 jusqu'à la fin de l'année 2022.

Un formateur passionné

Hervé Gbego était aussi quelqu'un qui aimait transmettre et prendre le temps

de rencontrer ses pairs. Il a notamment tenu un rôle central dans le développement de formations puisqu'il est à l'initiative d'une **formation certifiante, proposée par Sup'expertise, en partenariat avec HEC**. Conscient du besoin de ses consœurs et confrères, ce cursus **apporte toutes les connaissances nécessaires à l'exercice de missions de direction financière externalisée**.

Intervenant-formateur au sein de trois institutions (*Paris-Dauphine* depuis 2019, *SKEMA Business School* depuis 2022 et *HEC Paris* depuis 2023), il était un pédagogue aguerri, sachant transmettre ses connaissances à divers auditoires, qu'il s'agisse d'étudiants ou de confrères. Nous ne pouvons que saluer son engagement complet au service de la profession, y compris sa position de **membre du board pédagogique de Join Indigo** depuis 2022.

Durabilité et RSE : un confrère à l'avant-garde

« **Un défenseur fervent des causes qui lui tenaient à cœur. Il a consacré sa vie à l'avancement des thématiques RSE et durabilité.** »

CÉCILE DE SAINT-MICHEL,
PRÉSIDENTE DU CONSEIL NATIONAL

Hervé Gbego, c'est aussi **une vie professionnelle marquée par l'engagement sur les questions de durabilité et de RSE**.

Associé au sein de son cabinet et responsable de l'activité RSE depuis 2011, il animait une équipe en charge de ces enjeux. En passant par la taxonomie verte européenne, le bilan carbone, la comptabilité environnementale et

sociale CARE, l'audit des sociétés à mission, **Hervé Gbego était prêt pour accompagner les entreprises à se développer de façon « durable »**. Pionnier de ces missions, il a rédigé trois ouvrages de référence sur ces thématiques *La Responsabilité sociale de l'entreprise en infographies pratiques 2023* (éditions Dalloz), *Mettre en place la RSE dans une PME* (édité par l'OEC IDF) et *La Compta durable : comment mesurer et présenter une comptabilité écologique* (éditions Dalloz).



À ces activités en cabinet s'ajoutait sa position de membre du comité Durabilité à l'**Autorité des normes comptables** depuis début 2023, de vice-président du groupe d'échange RSE à l'**association nationale des directeurs financiers et de contrôle de gestion** depuis 2023. Mais son parcours ne s'arrête pas ici, il était par ailleurs membre du comité de rédaction de la **revue Finance & Gestion** depuis 2019 et enfin de cofondateur et président du **Cercle des comptables environnementaux et sociaux** depuis 2020.

Hervé Gbego restera une figure notable de la profession du chiffre. Il laisse derrière lui un vide immense, mais aussi un héritage durable.

« **Son énergie, sa joie de vivre et son profond humanisme ont marqué toutes celles et ceux qui ont croisé son chemin.** »

VIRGINIE ROITMAN,
PRÉSIDENTE DU CONSEIL RÉGIONAL

Commission de lutte contre l'exercice illégal et la délinquance financière : condamnations obtenues

PARIS, LE 5 OCTOBRE 2022

- > 3 mois d'emprisonnement avec sursis
- > 2 000 € d'amende
- > Personne morale : 10 000 € d'amende avec sursis
- > 3 000 € DI

NANTERRE, LE 9 NOVEMBRE 2022

- ANCIENNE EXPERT-COMPTABLE RADIÉE POUR NON-PAIEMENT DES COTISATIONS
- > 15 000 € d'amende
 - > 2 000 € DI

PARIS, LE 9 FÉVRIER 2023

- > 3 mois d'emprisonnement avec sursis
- > 3 ans d'interdiction d'exercice d'une activité professionnelle « prestation de formation professionnelle continue »
- > 1 000 € DI

ÉVRY, LE 14 FÉVRIER 2023

- > Personne physique : 500 € d'amende
- > Personne morale : 15 000 € d'amende dont 14 000 € assortis du sursis simple
- > 500 € DI

VERSAILLES, LE 13 MARS 2023

- > 12 mois d'emprisonnement avec sursis
- > 1 000 € DI

PARIS, LE 10 MARS 2023

- > Illégal : 4 mois d'emprisonnement avec sursis + restitution des scellés + 1 000 € DI
- > Expert-comptable complice : 12 mois d'emprisonnement avec sursis + 10 000 € d'amende dont 5 000 € de sursis

- + 3 ans d'interdiction d'exercice professionnel avec sursis
- + confiscation des sommes saisies
- + 1 000 € DI

VERSAILLES, LE 13 MARS 2023

- > 3 mois d'emprisonnement avec sursis
- > 2 000 € d'amende
- > 1 000 € DI

PARIS, LE 5 JUILLET 2023

- ANCIENNE EXPERT-COMPTABLE RADIÉE POUR COTISATIONS IMPAYÉES
- > Personne physique : 1 000 € d'amende
 - > Personne morale : 3 000 € d'amende
 - > 3 000 € DI

CONDAMNATION KD CONSEIL 95, M. PHILIPPE DA COSTA ET MME NATHALIE KRIEDEL

Par jugement du 1^{er} septembre 2021 ayant l'autorité définitive de la chose jugée, le tribunal correctionnel de Meaux a déclaré la société KD CONSEIL 95, M. Philippe Da Costa et Mme Nathalie Kriegel coupables des faits d'exercice illégal de la profession d'expert-comptable, de faux et usage de faux en écriture, de banqueroute et de recel, par personne morale, du produit d'un délit.

En répression, la société KD CONSEIL 95 a été condamnée à une amende délictuelle de douze mille (12 000) euros ainsi qu'à la diffusion du jugement.

Mme Nathalie Kriegel a été condamnée à une interdiction de diriger, d'administrer, de gérer ou de contrôler une entreprise ou une société pour une durée de cinq ans.

M. Philippe Da Costa a été condamné à un emprisonnement

délictuel de dix mois, assorti du sursis probatoire pendant deux ans. Pendant toute la durée d'exécution de sa peine, M. Philippe Da Costa est soumis aux obligations et interdictions suivantes : interdiction d'exercer une activité professionnelle ou suivre un enseignement ou une formation professionnelle et réparer les dommages causés par l'infraction, même en l'absence de décision sur l'action civile.

Le tribunal correctionnel de Meaux a, en outre, prononcé à l'encontre de M. Philippe Da Costa l'interdiction de diriger, administrer, gérer ou contrôler une entreprise ou une société pour une durée de dix ans.

Sur l'action civile, le tribunal correctionnel de Meaux a condamné Mme Nathalie Kriegel et M. Philippe Da Costa, en tant que représentant légal de KD CONSEIL 95 et en son nom personnel, à payer solidairement à l'Ordre des experts-comptables les sommes de cinq mille euros (5 000 euros) au titre de son préjudice moral et de deux mille euros (2 000 euros) au titre de l'article 475-1 du code de procédure pénale.

Le stage d'expertise comptable ou la porte d'entrée dans la profession du chiffre

Le stage fait partie intégrante du cursus du futur expert-comptable. Il constitue une étape incontournable pour pouvoir se présenter ensuite aux épreuves du DEC organisées par l'Éducation nationale. Depuis quelques années, l'effectif des experts-comptables stagiaires continue d'augmenter avec en 2022, une hausse de 1,78 % par rapport à 2021.

Un nombre croissant d'inscrits

La région Paris Île-de-France comprend **plus de 4 000 stagiaires** ce qui représente environ la moitié de l'effectif national. L'expert-comptable stagiaire francilien exerce en majorité en métropole cependant, la possibilité est donnée à certains collaborateurs issus des pays francophones de suivre leur stage durant 3 ans dans leur pays d'origine (Maroc, Tunisie, Côte d'Ivoire...) Nous recensons également une vingtaine de stagiaires en UE.

Plus rarement des stagiaires sont localisés à New York, ou Hong Kong par exemple ; dans leur cas, le stage à l'étranger est accordé pour une année uniquement.

À l'entrée en stage, on dénombre **55 % de stagiaires avec un DSCG complet** qui proviennent aussi bien de grands, moyens ou petits cabinets. Cela nous permet de créer des groupes composés de stagiaires provenant **d'horizons différents et relativement équilibrés**. La parité hommes / femmes est également respectée dans la mesure du possible.

Des dispositifs d'accompagnement de proximité

Depuis 3 ans, la commission Stage et prestation de serment a mis en place des actions et événements à destination des stagiaires et mémorialistes franciliens afin de les accompagner vers la réussite au DEC. Des journées d'intégration et de désintégration

sont organisées afin d'accueillir les stagiaires de 1^{re} année au sein de leur institution et encourager les stagiaires des 3^e années à poursuivre leurs efforts jusqu'à l'obtention du DEC.

Des ateliers de coaching sur des thématiques spécifiques à destination des stagiaires de 1^{re}, 2^e ou 3^e année sont également organisés en distanciel le samedi matin afin d'apporter des réponses, des outils, les informations et les bonnes pratiques à chaque étape du stage.

Les mémorialistes ont la possibilité de participer à des conférences sur des thématiques d'actualité ou d'avoir accès à des outils utiles à la préparation de leur mémoire lors des sessions de Booste ton mémoire. Ces sessions sont animées par des coachs spécialisés et reconnus dans la profession. Par ailleurs, avant chacune des sessions du DEC, l'opération Memento est lancée afin de répondre aux besoins des candidats franciliens d'acquérir les ouvrages indispensables à la révision et au passage des épreuves de l'examen.

Aussi, chaque 1^{er} mercredi du mois, les stagiaires en cours de stage ont la possibilité de réserver un entretien en visio de 15 minutes environ avec les permanentes de la commission Stage et de l'institut régional de formation Sup'expertise. Ces échanges leur donnent l'occasion d'obtenir toutes les réponses aux questions ou problématiques liées à leur dossier d'expert-comptable stagiaire.

Enfin, depuis 2023 un questionnaire de satisfaction de fin de stage est remis avec l'attestation. Il permet aux mémorialistes **d'évaluer leur satisfac-**

tion durant toute la durée du stage et donne au service et à la commission les pistes d'amélioration pour répondre toujours mieux aux besoins et attentes des experts-comptables stagiaires.

277
DIPLOMÉS
POUR LA SESSION
DE MAI 2023

Les stagiaires : ambassadeurs de la profession ?

Qui mieux qu'un futur expert-comptable peut créer de nouvelles vocations auprès des jeunes publics ?

Le comité national du Stage a répondu favorablement à la validation de la journée sur l'événement institutionnel dans le cadre du stage d'expertise comptable à tout stagiaire qui souhaite participer en tant « qu'ambassadeur de la profession » à la promotion de la profession dans les lycées.

La validation de cette journée institutionnelle doit répondre aux conditions d'une charte qui précise :

- > 2 interventions non rémunérées de 6 heures
- > Sujets à aborder : secteur, parcours et métiers
- > Choix des établissements laissé à l'expert-comptable stagiaire
- > Attestation à remplir, à transmettre à la responsable du projet au sein du CRO Paris IDF : Fanny Serrière

L'attestation sera ensuite remise au service du stage afin que soit validée la journée sur l'EI dans le parcours du stagiaire.

Afin d'aider l'expert-comptable stagiaire qui serait intéressé par cette démarche, un « kit attractivité » lui sera remis.

Accessible dès 2024, ne manquez pas les communications de l'Ordre francilien pour en apprendre davantage au sujet de ce dispositif !

INNEST

Vous êtes INNEST-immables, montez dans le TGV de l'innovation !

Au cœur d'une dynamique bouillonnante, Innest, l'accélérateur de l'Ordre des experts-comptables de Paris Île-de-France, se positionne en tant que catalyseur de nouvelles solutions pour le monde de la comptabilité et de la finance.

Avec une promotion composée de **cinq startups** en 2023, Innest cherche à renforcer son lien avec la communauté des experts-comptables en les invitant à participer activement à la phase de test de ces solutions novatrices de la profession. Alors quelles sont **les opportunités offertes** aux professionnels pour s'impliquer dans cette aventure et contribuer à façonner l'avenir de leur profession ?

Innest : un tremplin pour l'innovation comptable

Depuis cinq mois, Innest a ouvert ses portes à **cinq startups audacieuses** : Mukei, Emersio, Ensō rse, Leano et Venaqi. Ces entreprises à la pointe de l'innovation offrent des solutions allant de la valorisation des actifs immatériels à la croissance des TPE-PME, en passant par la responsabilité sociétale des entreprises et l'analyse des feedbacks clients. Leur présence au sein d'Innest témoigne de l'engagement de l'accélérateur à **repousser les frontières de la comptabilité traditionnelle**.

Depuis avril 2023, les startups ont participé à de nombreuses formations telles que :

- > **L'écosystème de la profession comptable** : mieux comprendre l'écosystème des experts-comptables, sa structuration, et son fonctionnement ;
- > **Growth marketing** : créer une marque forte et la consolider via le content B2B, le copywriting, le SEO, etc ;
- > **Personal branding** : construire son personal branding auprès du marché des experts-comptables ;

- > **Growth strategy and acquisition** : comment accélérer sa croissance ;
- > **Le financement public** ;
- > **Volet juridique de la croissance** : pré-levée de fonds, pacte d'associés, dépôt de marque, etc ;
- > **Levée de fonds** ;
- > **Produit** : comment développer efficacement son produit ;
- > **Déontologie de la profession comptable** ;
- > **Comment bien pitcher** ;
- > **Audit RGPD**.

Innest offre également une grande visibilité aux startups, par la création d'*afterwork*, d'échanges mais aussi par la réalisation d'articles dans le Francilien à destination de plus de 10 000 experts-comptables !

Bilan de mi-parcours pour la promotion 2023

- > **Emersio** 
 - Intégration d'une expérience Excel pour relier la comptabilité aux fichiers Excel de gestion ;
 - Nouvelle UX/UI pour le simulateur de décisions ;
 - Synchronisation avec 90% des logiciels comptables (*feature* prêt fin septembre).
- > **Enso rse** 
 - Rajout de la brique « Bilan carbone » ;
 - Lancement du module expert-comptable multi-dossier.

> **Leano**

- Interface spécifique expert-comptable ;
- Mise en place d'un tableau de bord de suivi de trésorerie.



> **Mukei**

- Mise en place de la plateforme pour les experts-comptables.



> **Venaqi**

- Module suivi de satisfaction collaborateurs du cabinet ;
- Mise en place des tableaux de bord.



Retrouvez le portrait des cinq startups sur le site [innest.fr](https://www.innest.fr)



Testez les solutions de la promotion 4 ! En tant qu'expert-comptable, votre participation active contribuera à construire le futur de votre profession. Vos retours pertinents aideront nos startups à adapter ces solutions à vos besoins spécifiques. Participez à cette aventure de l'innovation et façonnez l'avenir des métiers du chiffre.



Johary Andriambololo-Nivo,
RESPONSABLE D'INNEST

Participez à l'innovation : testez gratuitement les solutions !

Innest invite chaleureusement les experts-comptables à s'associer à cette aventure inédite. Vous avez l'opportunité exclusive de **tester gratuitement les solutions développées par les startups de la 4^e promotion**. Votre expertise jouera un rôle essentiel dans l'affinement et la validation de ces innovations avant leur lancement sur le marché. Cette implication active vous permettra non seulement de **rester à la pointe de l'industrie**, mais aussi **d'influencer directement les outils** qui façonneront le futur de votre pratique professionnelle. Vous pouvez tester gratuitement nos solutions innovantes **jusqu'au 31 décembre**.



**Devenez
bêta testeur !**

L'avant-première dans les salons professionnels

Innest prépare chaque année également sa participation à des événements clés de la profession comptable, dont les Universités d'été de septembre, le congrès, ou encore la grande journée du numérique au sein de l'OEC Bretagne qui a eu lieu le 12 octobre 2023, et la grande journée de l'innovation au sein de l'OEC Paris IDF. Le 30 novembre 2023 aura lieu **la grande journée de l'innovation** durant laquelle une démo des outils sera proposée !

Ces rendez-vous offrent l'opportunité aux experts-comptables de **découvrir en avant-première les solutions novatrices** présentées par les startups. Les experts-comptables y discutent avec les entrepreneurs, explorent les fonctionnalités des produits et visualisent comment ces solutions peuvent s'intégrer harmonieusement dans leurs processus de travail.

Ne manquez pas l'occasion de participer à l'avant-première de ces innovations lors des salons professionnels à venir. **Innovez, façonnez et ouvrez la voie** à une nouvelle ère de la comptabilité en vous impliquant aux côtés d'Innest !



Pour plus d'informations, rendez-vous sur [innest.fr](https://www.innest.fr)

Réforme de la facture électronique : l'Ordre francilien se mobilise pour vous accompagner

Depuis plusieurs mois, elle est sur toutes les lèvres. Et pour cause, les premières échéances de cette évolution majeure approchent malgré le report. Le CROEC Paris Île-de-France est mobilisé pour vous aider à prendre vos marques et passer à l'action. Laissez-nous vous en dire plus !

L'Ordre met progressivement en place de nombreux outils pour vous aider à préparer l'arrivée de la facture électronique. Il est primordial d'en comprendre les enjeux et de déceler les opportunités qui en découlent pour se transformer et faire évoluer son cabinet, que ce soit au niveau de son offre commerciale ou encore de ses missions.

Les incontournables ateliers de la transformation

L'Ordre propose des ateliers mensuels gratuits en trois volets pour aborder la construction de la stratégie du cabinet, la gestion de la transformation, et la promotion de nouvelles missions.

Ces ateliers incluent des témoignages de confrères qui ont transformé leur cabinet, ainsi que des conseils d'experts en stratégie et conduite du changement. On dénombre actuellement deux saisons couvrant divers sujets liés à l'adaptation au changement. Depuis octobre 2023, une troisième saison vient compléter ce dispositif de formation gratuit. 9 mois, 7 ateliers, pour balayer tous les aspects d'une transformation réussie ! Retrouvez l'ensemble du programme et des replays sur le site de l'Ordre francilien !



Retrouvez les ateliers de la transformation

La Fresque de la facture électronique : un jeu made in OEC IDF

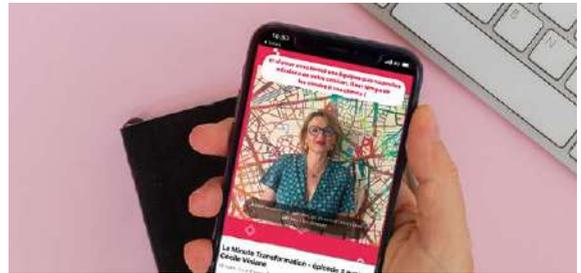
L'Ordre francilien a créé pour vous et vos équipes la Fresque de la facture électronique ! Découvrez les enjeux et les étapes de cette grande transformation qui va bousculer la profession grâce à un jeu ludique et collaboratif.

Si vous avez manqué les démos lors des UE ou du congrès, pas de panique, rendez-vous sur le site de l'Ordre pour télécharger votre exemplaire, le commander, et visionner notre tutoriel vidéo !



Découvrez le jeu « Fresque de la facture électronique »

La Minute Transformation : les vidéos qui vous accompagnent



La Minute Transformation est une série de 3 épisodes de 2 minutes diffusée sur LinkedIn et Facebook en juin dernier. Réalisée par l'Ordre francilien, en collaboration avec trois experts de la transformation, Philippe Barré, Stéphane Raynaud et Cécile Viniane, cette mini-série vise à sensibiliser les experts-comptables aux évolutions de la réforme et à leur impact quotidien. À la clé, des astuces pour réussir sa transformation.



Retrouvez la Minute Transfo sur le site de l'Ordre et sur nos réseaux sociaux !

Le CNO aussi se mobilise !

Le conseil national a souhaité préparer un document clé en main pour tout comprendre de cette réforme d'envergure, n'hésitez pas à le consulter dès maintenant !

Attention cependant, le guide a été rédigé en septembre 2023 avant la parution du nouveau calendrier de mise en œuvre de la réforme qui sera arrêté dans le cadre des travaux de la Loi de Finances pour 2024, il sera donc mis à jour dès que possible.



Consultez le guide pratique



Découvrez efac expert

L'ÉCOLE SUPÉRIEURE DE L'EXPERTISE
COMPTABLE, DE L'AUDIT ET DU CONSEIL

L'école de

ORDRE DES
EXPERTS-COMPTABLES
Région Paris Ile-de-France

CRCC CRCC
CENTRE DE RECHERCHE
COMPTABLE
DE VERSAILLES
ET DU VAL-DE-SEINE

Profession Comptable 2030



Libérez vos talents,
Transformez votre expertise !

Quel que soit votre profil choisissez le bon parcours face aux enjeux de demain

- ✦ Intégrer un cabinet
- ✦ Améliorer sa performance dans son cœur de métier
- ✦ Contribuer au développement de nouvelles missions
- ✦ Développer une compétence spécifique



16 parcours de formations uniques pour collaborateurs de cabinet

PLUSIEURS PARCOURS ÉLIGIBLES AU FNE



Je découvre les
16 parcours

Renseignements :
professioncomptable2030@supexpertise.fr

Sup'Expertise - FormationContinue 



Financé par
l'État, le Département
des Hauts-de-Seine



Opération financée par l'État dans le cadre de l'Action «Adaptation et qualification de la main d'œuvre», «Dispositifs France Formation Innovante NUMérique (DEFINUM)», opéré par la Caisse des Dépôts (Banque des Territoires).



Formation des collaborateurs

La clé de votre transformation

L'automatisation croissante de certaines tâches de production et la généralisation de la facturation électronique vont drastiquement changer le quotidien des cabinets et des entreprises. À moins d'avoir manqué à la fois les Universités d'été et le congrès, vous n'avez pas pu passer à côté de ces sujets phares : facture électronique, data, IA... De concert, tous nos experts diront que la position « attentiste » face à ces changements, parfois perçus comme une menace, n'est pas la bonne. « Rien ne sert de lutter contre l'avènement de nouvelles technologies, il faut apprendre à les maîtriser » nous disait Cécile de Saint-Michel lors des UE.

Si l'on souhaite que nos cabinets et nos collaborateurs montent en compétences pour emprunter ce virage sereinement, la réponse est toute trouvée : se former. Ce dossier vous propose des pistes concrètes développées grâce aux actions de l'Ordre, du CFPC et de l'Institut régional de formation qui l'accompagne. Miser sur la formation et le développement des compétences de vos futurs talents est également un excellent levier d'attractivité dont vous pouvez vous saisir dès maintenant pour maintenir le cap et faire grandir vos équipes !

FORMATION DES COLLABORATEURS : UN LEVIER PUISSANT D'ATTRACTIVITÉ ET DE FIDÉLISATION

Monter et faire monter ses équipes en compétences est un passage obligé pour répondre aux mutations de la profession comptable et transformer nos cabinets. Mais la formation est aussi un levier puissant pour faire face à l'autre grand défi de notre secteur : le recrutement et la fidélisation des collaborateurs.

Une demande croissante des collaborateurs

Selon une infographie publiée par France Compétences en 2022, 81% des salariés souhaitent de la part de leurs employeurs des programmes de formation pour maintenir leurs compétences. Sandra Prezelus, DRH à temps partagé et directrice de mission pour B-Ready confirme : « La question de la formation est presque toujours abordée par les candidats lors des entretiens de recrutement. Ils veulent savoir ce que l'entreprise peut leur apporter en matière de développement professionnel et comment elle envisage de les accompagner dans leur progression et le renforcement de leurs compétences au fil des années. »

À l'heure où de plus en plus de jeunes (et moins jeunes !) rêvent de flexibilité, de liberté, voire d'entrepreneuriat, les cabinets doivent faire de nouvelles promesses et offrir des perspectives d'évolution. La formation est d'ailleurs aussi une façon de répondre à la fameuse « quête de sens » et à l'aspiration récurrente de « se sentir utile ». C'est ce dont témoigne Hiba Doudar, responsable de mission au sein d'un cabinet de 6 collaborateurs, qui a suivi le parcours e-coll en 2019 : « se former, participer à des événements comme les UE ou le Congrès est indispensable pour prendre du recul sur notre quotidien et se tenir au fait des évolutions de nos métiers. C'est grâce aux formations que j'ai pu petit à petit me libérer des missions de saisie comptable, pour me consacrer à l'accompagnement des dirigeants et continuer à m'épanouir au sein du cabinet. »

Une stratégie gagnante pour conserver les talents

Si la formation est un bon moyen d'attirer de nouveaux talents, c'est aussi un levier puissant pour valoriser et fidéliser vos collaborateurs. En investissant dans leur développement professionnel, vous les encouragez à se projeter dans l'entreprise et à s'impliquer dans son développement.

Virginie Aznar, fidèle au même cabinet depuis 18 ans, est un bon exemple. Encouragée par son expert-comptable, elle a suivi la formation e-coll en 2020. « Un vrai déclic », dit-elle : « C'est grâce au programme e-coll que j'ai vraiment pris la mesure des bouleversements des métiers comptables et de l'urgence de transformer les cabinets. La formation m'a aidée à mettre en perspective les règles académiques qu'on apprend en BTS et à changer de posture par rapport à nos clients. » Aujourd'hui responsable de portefeuille, et manager d'une équipe de 6 collaborateurs, elle a compris l'importance de se former pour continuer à faire évoluer ses compétences et les adapter aux nouveaux enjeux. « J'ai pris conscience qu'autour de notre rôle d'accompagnement des entreprises, une multitude de métiers sont possibles, poursuit-elle avec enthousiasme, c'est passionnant ! » Elle s'engage désormais pleinement dans le développement du cabinet : « les formations ont aiguisé ma curiosité et ont donné un nouvel élan à ma carrière. Je suis désormais toujours en veille sur les nouveaux outils, je m'inscris à des webinaires, je suis beaucoup plus attentive à l'évolution des besoins clients et au suivi des collaborateurs pour certaines missions... ça a ouvert la voie à des échanges très intéressants au sein du cabinet, on réfléchit désormais ensemble à ce qu'on peut développer... »

5 facteurs-clés de succès : les conseils de Sandra Prezelus pour construire une stratégie de formation efficace

Investir du temps maintenant, pour en gagner demain

Séduire de nouveaux talents, fidéliser ses collaborateurs, booster l'engagement de ses équipes et la satisfaction de ses clients... : vous êtes sûrement déjà convaincus de tous les bénéfices d'une stratégie de formation. Le problème, allez-vous répondre peut-être, c'est le manque de temps ! Dans un quotidien à flux tendu, se passer de ses collaborateurs plusieurs jours dans l'année semblent souvent mission impossible. « On verra après la période fiscale/l'année prochaine/quand on aura enfin réussi à recruter... » : que celui ou celle qui n'a jamais prononcé ces phrases nous jettent la première pierre. Face à ces objections récurrentes, Sandra Prezelus vous invite à prendre un peu de distance : « certes, former ses collaborateurs demande une organisation et un investissement. Mais dans les faits, cela reste plus avantageux et rentable que les coûts cachés liés au turn-over (combien de temps passez-vous chaque année à pallier vos difficultés de recrutement et/ou à former de nouvelles recrues ?) Sans parler du fait que si vous ne faites rien pour faire monter en compétences les salariés chargés aujourd'hui de la saisie, il faudra dans quelques années les licencier... ou accepter de perdre considérablement en rentabilité en maintenant des postes devenus inutiles. » Pendant que vous procrastinez, les autres cabinets s'organisent et anticipent leur plan de charge en faisant de la formation – non plus une variable d'ajustement, mais bien ce qu'elle est : l'un des piliers incontournables de leur transformation. Alors, qu'est-ce qu'on attend pour se former ?

1.

Bien identifier vos besoins

Un plan de formation ne s'improvise pas. Tout part bien sûr de la stratégie de votre cabinet, de votre vision d'avenir : quelles missions voulez-vous développer ? Où voyez-vous votre entreprise dans 3, 5, 10 ans ? De quelles compétences avez-vous besoin pour atteindre cet objectif ? En confrontant la description des profils qui composeraient votre cabinet « idéal » (les fiches de poste) et la réalité des compétences et aspirations de vos collaborateurs à l'occasion des entretiens annuels, vous pouvez construire un plan de formation cohérent et identifier les formations pertinentes.

2.

Choisir le bon format

Une fois au clair sur vos objectifs de formation, il est aussi intéressant de vous demander quel format pourra le mieux y répondre. Entre les formations en intra, les offres packagées des organismes de formation, le e-learning, les modules courts, les programmes certifiants..., vous pouvez élaborer un parcours sur-mesure, en fonction de vos besoins et des profils de vos équipes. Si vous devez former plusieurs collaborateurs, une formation en intra sera par exemple plus rentable, en plus de permettre d'adapter le contenu au fonctionnement spécifique de votre cabinet.

3.

Piloter le suivi post-formation

Accompagner la montée en compétences de ses collaborateurs ne s'arrête pas une fois la formation terminée. Il est indispensable d'anticiper également le suivi post-formation en répondant à ces deux questions essentielles : comment allez-vous mesurer que vos collaborateurs ont progressé ? Quels aménagements allez-vous prévoir pour qu'ils puissent mettre en pratique ce qu'ils ont appris ? Car on le sait, le secret d'une formation efficace, c'est l'expérimentation sur le terrain. Il vaut donc mieux faire moins de formations, mais accorder vraiment le temps nécessaire à chacun pour activer le changement.

4.

Passer en mode projet

Pour donner du sens aux formations que vous proposez à vos équipes et maximiser leur efficacité, il est crucial de les faire converger avec des projets concrets au sein du cabinet et d'impliquer vos collaborateurs dans la transformation du cabinet. Vos collaborateurs ont ainsi l'opportunité d'appliquer directement leurs nouvelles compétences dans des situations réelles et de devenir acteur du changement. Le meilleur moyen de les responsabiliser, et donc de les fidéliser.

5.

S'appuyer sur les collaborateurs les plus motivés

Dans la mise en place d'un plan de formation, il est possible de rencontrer des résistances de la part de collaborateurs réfractaires au changement ou moins disponibles à court ou moyen termes. La clé est dans ce cas de s'appuyer d'abord sur les collaborateurs les plus motivés et demandeurs. Cela vous demandera moins d'énergie pour un bénéfice décuplé. Leur enthousiasme et leur transformation pourront peut-être même encourager les autres à se lancer à leur tour.

PROFESSION COMPTABLE 2030 : PRÉPARER L'AVENIR DE LA PROFESSION

Si un grand nombre de cabinets sont convaincus de la nécessité de se transformer, dans la pratique, de nombreux consœurs et confrères n'ont pas encore entamé cette mue. Souvent par manque de temps, la prise de conscience fait son chemin doucement. L'Ordre et le CFPC, conscients de la nécessité pour chacun de prendre le train en marche, ont donc décidé de créer un programme de formation pour aider l'ensemble des cabinets à se transformer et à embarquer leurs équipes.

Proposé dans la région parisienne par l'Institut régional de formation Sup'Expertise, *Profession comptable 2030* se veut accessible et modulable. Pour accompagner les collaborateurs vers de nouveaux métiers et les cabinets vers de nouvelles postures, le programme poursuit deux objectifs :

- **Compenser le chiffre d'affaires perdu** sur les missions traditionnelles du fait de l'automatisation croissante.
- **Pallier la baisse d'activité des collaborateurs** (dont une partie des tâches actuelles sera automatisée) et maintenir leur employabilité dans une profession à l'aube de profondes mutations.

Concrètement de quoi s'agit-il ?

Profession comptable 2030 est un **programme de formation et de gestion des compétences** qui encourage l'anticipation, la formation et le renouvellement des professionnels de la comptabilité. Il permet d'identifier les besoins adaptés à chaque collaborateur, mais aussi de re-définir clairement sa stratégie de cabinet. Cette nouvelle plateforme se compose de deux axes :

- **le développement d'un outil de gestion des compétences anonyme et gratuit** pour accompagner les cabinets et leurs équipes dans le développement de nouvelles missions (*Cap 2030 que vous découvrirez en page 25*),
- **la mise à disposition de parcours de formation innovants** afin d'acquérir les compétences nécessaires pour adapter les équipes aux évolutions du métier.



... Quelle pédagogie est adoptée ?

Ce dispositif propose des parcours de formation hybrides, mêlant l'apprentissage en ligne et les sessions en présentiel. La modularité est au cœur de ces parcours, chaque « brique » de formation vise à acquérir des compétences spécifiques. **Les cabinets peuvent aussi personnaliser des formations** pour leurs équipes, adaptant les contenus, dates et lieux selon leurs besoins et leurs stratégies.

Chaque mois, un **objectif pédagogique différent est abordé**. Sont proposés des modules en ligne à suivre à son rythme, des sessions en présentiel en petits groupes, et un suivi personnalisé entre les sessions.

Cet espacement temporel favorise **une intégration profonde des connaissances dans la réalité professionnelle**, conforme aux principes des sciences cognitives. C'est notamment la méthode élaborée avec Didask par Son-Ly Thierry qui est adoptée. « Avant de pouvoir apprendre une nouvelle méthode de travail, il faut d'abord déconstruire afin de reconstruire quelque chose de nouveau. Tout ce système repose sur le fait de **remettre en question**. », nous expliquait notamment Laurent Benoudiz, président du CFPC, lors des Universités d'été.

“ **Ce projet de longue haleine a démarré en 2016 et fait suite aux travaux que nous avons entamés avec Didask pour développer les parcours e-coll. Nous avons répondu à un appel à candidatures proposé par le haut commissariat aux compétences (aujourd’hui intégré à la caisse des dépôts et conciliations) pour le développement de formations en adéquation avec les évolutions du numérique. Nous sommes fiers d’avoir été lauréat ! Nous avons obtenu l’intégralité des subventions que nous avons demandées – dont 3 millions d’euros de la part de la caisse des dépôts – pour créer Profession comptable 2030.** ”

Laurent Benoudiz,

EXPERT-COMPTABLE,
PRÉSIDENT DU CFPC



L'apprentissage repose sur des **misés en situation professionnelles**. Les apprenants sont incités à **être actifs, à résoudre des problèmes concrets, et à « s'auto-corriger »**. Les animateurs des sessions, quant à eux, possèdent une connaissance pratique des réalités du secteur comptable.

... Quels types de parcours vais-je trouver ?

Ce programme offre une **grande diversité de parcours**. Parmi eux, on trouve des modules pour les débutants en cabinet, l'amélioration des compétences dans les missions traditionnelles, l'adaptation aux nouvelles méthodes de production liées à la facture électronique ou l'externalisation des tâches administratives (Full service). Ce dispositif offre par ailleurs des parcours pour accompagner les chefs d'entreprise dans la gestion des TPE.

Quelques exemples de parcours possibles :

- › Premiers pas en cabinet
- › Être plus performant dans les missions traditionnelles
- › Revoir les méthodes de production à l'heure de la facture électronique

- › Facture électronique : revoir les process du cabinet & accompagner les clients
- › Libérer l'entreprise de ses tâches administratives (Full service)
- › Accompagner le chef d'entreprise dans le pilotage de la TPE
- › Devenir un (vrai) manager
- › Optimiser sa relation clients
- › Travailler la data pour développer les missions
- › Conseiller le dirigeant pour son impôt & son immobilier
- › Conseiller le dirigeant sur sa prévoyance & sa retraite
- › Faire ses premiers pas dans la RSE
- › Passer de la paie à l'accompagnement RH

À noter également que 10 des 16 parcours proposés sont éligibles à un financement de la part du FNE (Fonds national de l'emploi). Toutes ces formations sont également réalisables en intra, une possibilité non-négligeable dans un quotidien en cabinet que l'on sait chargé.



Découvrez
Profession comptable 2030

“ **Le système des modules de formation est totalement inédit, les 4,5 millions investis dans leur seule conception en font une ressource unique, pensée pour être totalement adaptable à la structure du cabinet. Le CPFC a pour ambition de créer une cinquantaine de parcours en trois ans. Les 16 premiers parcours sont d'ores et déjà disponibles à Paris et notre IRF programmera les suivants dès que leur conception sera finalisée.** ”

Ugo Lopez,
DIRECTEUR
DE SUP'EXPERTISE PARIS



Bénéficiez d'un financement avant le 31 décembre !

Profession comptable 2030 est accessible à des coûts avantageux grâce à une subvention exceptionnelle de près de 3 millions d'euros obtenue par le CFPC dans le cadre des dispositifs France formation innovante NUMérique (DEFFINUM).

Les cabinets peuvent **bénéficier d'une prise en charge allant jusqu'à 70%** du coût des formations avant la fin de l'année 2023 grâce au FNE (Fonds national de l'emploi).

10 parcours sur 16 sont éligibles, ne manquez pas cette occasion !

Les demandes de prise en charge doivent être déposées par les entreprises auprès des opérateurs de compétences (Opco Atlas pour les métiers du chiffre) avant le 31 décembre 2023.



N'hésitez pas à vous renseigner auprès de l'Opco Atlas et de Sup'Expertise afin de bénéficier de ce dispositif sans plus tarder !

Conformément aux dispositions de l'article 31 du RGEC 651/2014 et du SA n°58981, les taux d'intensité de la prise en charge des coûts des actions de formation mentionnées sont les suivants :

- ▶ **Petite entreprise** (employant moins de 50 personnes et dont le chiffre d'affaires annuel ou le total du bilan annuel n'excède pas 10 millions €) : 70 % ;
- ▶ **Moyenne entreprise** (employant moins de 250 personnes et dont le chiffre d'affaires annuel n'excède pas 50 millions € ou dont le total du bilan annuel n'excède pas 43 millions €) : 60 %
- ▶ **Grande entreprise** (n'entrant pas dans les catégories précédentes) : 50 %.

Notez que les rémunérations peuvent aussi être prises en compte et seront établies sur une base forfaitaire horaire de 11 € à laquelle s'appliquera le taux de cofinancement correspondant.

CAP 2030 : VOTRE NOUVEL OUTIL GRATUIT POUR ACCOMPAGNER LE DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES

Pour vous accompagner pas à pas dans la transformation de vos cabinets et l'évolution des compétences de vos collaborateurs, l'Ordre a mis au point une nouvelle plateforme d'aide au développement de nouvelles missions et à l'adaptation des compétences dans les cabinets : **Cap 2030**.

Un outil d'assistance personnalisé pour construire le plan de transformation de votre cabinet

Plateforme gratuite, anonyme et sécurisée, *Cap 2030* répond à 4 objectifs principaux :

- **Accompagner les cabinets dans le développement de nouvelles missions** et la mise en place de leur politique de GPEC,
- **Accompagner les collaborateurs dans l'évolution** et l'adaptation de leurs compétences,
- **Orienter les cabinets** et les collaborateurs vers les formations adaptées à leurs besoins.

Grâce à un panel d'outils d'autodiagnostic, *Cap 2030* vous permet :

- **d'identifier de nouvelles missions pertinentes** pour votre cabinet et de vous organiser pour les produire et les vendre, en les articulant avec les missions traditionnelles,
- **de faire l'état des lieux des compétences** disponibles dans votre équipe actuelle,
- **d'identifier les compétences** dont vous aurez besoin demain,
- **de faire évoluer vos collaborateurs** pour remplir vos objectifs.

Parce que la transformation des cabinets ne peut pas se faire sans eux, *Cap 2030* propose aussi un ensemble de modules à destination des collaborateurs, pour les aider à :

- **estimer l'impact de l'automatisation** et de la facture électronique sur leur propre poste,
- **faire le point sur leurs compétences**,
- **prendre la mesure des compétences** qu'ils vont devoir développer et/ou acquérir pour s'adapter aux évolutions inéluctables des métiers dans les cabinets,
- **faire évoluer leurs compétences** afin de maintenir leur employabilité.

Cap 2030 est donc un véritable outil d'assistance à la conduite du changement, qui veut accompagner de façon personnalisée et progressive chaque cabinet, chaque expert-comptable et chaque collaborateur dans sa transformation.

Le cœur de *Cap 2030* : un référentiel de compétences dédié à la profession

Cap 2030 a été développé par la profession pour la profession. Les outils proposés s'appuient donc sur un référentiel de plus de 400 compétences spécifiques aux métiers de nos cabinets. Celles-ci sont de trois types :

- **les compétences techniques**,
- **les compétences transverses** (« soft skills »),
- **les compétences sectorielles**.



Ce référentiel de compétences constitue à la fois le socle de l'outil de GPEC de *Cap 2030* et la base sur laquelle les parcours de formations de *Profession comptable 2030* ont été conçus (les objectifs pédagogiques de chaque formation y sont directement reliés.)

Cap 2030 en pratique

Cap 2030 est composé de deux espaces distincts, un à destination des experts-comptables et un à destination des collaborateurs.

Après s'être connecté via Comptexpert (ou avoir créé un compte), chaque utilisateur a accès à différents modules, tous utilisables indépendamment.

Pour chaque module, en répondant à quelques questions simples, on obtient un livrable immédiatement activable :

- **En tant qu'expert-comptable**, on peut par exemple dresser l'état des lieux de son cabinet (chiffre d'affaires / équipe), mesurer l'impact de l'automatisation sur son cabinet, réaliser la cartographie des compétences de son cabinet, estimer son potentiel de développement de nouvelles missions...
- **En tant que collaborateur**, on peut remplir sa fiche de fonctions, réaliser un bilan de compétences, un diagnostic d'impact de l'automatisation et de la facture électronique sur son poste dans les années à venir...

L'impact de l'automatisation et de la facture électronique sur le poste du collaborateur et sur le cabinet dans son ensemble sont, par défaut, établies sur la base des don-

nées recueillies dans le cadre de la dernière étude des Moulins¹. Mais le cabinet peut modifier ces projections en ajustant les prévisions d'évolutions en fonction de ses propres estimations.

Espace cabinet et espace collaborateur pourront être interconnectés, pour mutualiser les informations remplies par chacun et les compléter en collaboration. Les bilans de compétences complétés par chaque membre de l'équipe permettront de dresser plus rapidement la cartographie des compétences disponibles dans l'entreprise. Ils permettront également de mener plus efficacement les entretiens annuels des collaborateurs. Les fiches de fonctions seront quant à elles utiles lors de processus de recrutement. Tous ces outils pourront également servir de base de discussions entre experts-comptables et collaborateurs, pour réfléchir à la stratégie du cabinet et envisager les nouvelles missions à développer, en fonction des projets professionnels de chacun.

Cap 2030, un outil d'orientation vers les formations adaptées à vos besoins

En croisant compétences actuelles et nouvelles missions envisagées, *Cap 2030* sera en mesure de proposer à chaque utilisateur (cabinets et collaborateurs) les parcours de formation les plus pertinents, compte tenu de leurs projets et de leurs besoins. La feuille de route s'appuiera pour cela sur l'offre proposée dans le cadre de *Profession comptable 2030*, les séminaires figurant au catalogue des IRF, ainsi que les séminaires figurant au catalogue régional des IRF qui le souhaitent.

¹ <https://lesmoulins.club/etudes-des-moulins/>

Plus rapide, plus simple, plus accessible, la formation en Île-de-France prend une longueur d'avance grâce à son IRF

Le déploiement de *Profession Comptable 2030* en Île-de-France est grandement facilité par la présence de Sup'Expertise. Porté sur les fonds baptismaux il y a moins de 2 ans, cet Institut régional de formation permet aux 50 000 collaborateurs des cabinets franciliens de se former en un temps record.

Outre la performance académique proposée par l'IRF qui est aussi une école de formation initiale, Sup'Expertise dispose d'un campus d'exception situé à quelques encablures du 1^{er} quartier d'affaires européen. C'est grâce au soutien de la Région Île-de-France qui a financé la moitié des travaux, que l'école s'est installée en janvier dernier dans un bâtiment entièrement rénové à Courbevoie. Lors de son inauguration en juin, Valérie Péresse, présidente de la Région Île-de-France et Marie-Dominique Aeschlimann, sa vice-présidente, soulignaient ainsi cet engagement.

“
Nous partageons la conviction que faire le pari de l'apprentissage, c'est faire le pari de l'excellence. Les entreprises franciliennes ont besoin de l'expérience qu'incarne votre profession.”

Valérie Péresse,

PRÉSIDENTE DE
LA RÉGION ÎLE-DE-FRANCE

Si les professionnels bénéficient d'un programme conçu pour être assimilé vite et efficacement grâce au recours aux dernières

avancées en sciences cognitives, les futurs professionnels du chiffre disposent d'une programmation aux contenus eux aussi volontairement très avancés : data, durabilité, intelligence artificielle, *soft skills*, etc. enrichissent la formation comptable initiale. Les licences et masters se spécialisent pour faire place à ces nouveaux modules liés à l'actualité et qui attirent des profils d'ingénieurs, de *data scientists*, de commerciaux, des étudiants en marketing, ou bien encore en communication.

“
Notre métier change, il faut le dire ! C'est une chance formidable que celle de pouvoir accueillir des nouveaux talents, des profils différents qui vont enrichir notre accompagnement auprès des entreprises. Sur le volet de la formation continue comme sur celui de la formation initiale, nous bénéficions d'un dispositif complet qui va permettre à notre profession de prendre le tournant du 21^e siècle.”

Virginie Roitman,

PRÉSIDENTE DE
L'ORDRE FRANCILIEN



Secret professionnel à l'égard des tiers : comment réagir ?

Le secret professionnel est un pilier fondamental de la relation de confiance entre l'expert-comptable et son client. Si son caractère absolu est incontestable et reconnu par des dispositions spécifiques, les sollicitations aux fins d'obtenir des informations confidentielles se multiplient à ce jour.

Présentation des différents cas rencontrés en matière de levée du secret professionnel.

Administration des douanes

Les agents des douanes habilités bénéficient de pouvoirs spécifiques pour la recherche et la constatation des infractions douanières. Ils disposent notamment d'un droit de communication¹ et de la possibilité de procéder à des visites domiciliaires².

À l'origine, aucun texte ne déliait les membres de l'Ordre de leur secret professionnel à l'égard des agents des douanes.

La loi n° 2023-610 du 18 juillet 2023 visant à donner à la douane les moyens de faire face aux nouvelles menaces a modifié les dispositions du Code des douanes et a créé un nouvel article 322-00 bis, déliant l'expert-comptable du secret professionnel. Cet article dispose en effet « le secret professionnel ne peut être opposé aux agents des douanes agissant dans le cadre des pouvoirs qui leur sont conférés par le présent titre et par le titre II. »

Désormais, et en cas de sollicitation par un agent habilité dans le cadre des pouvoirs conférés par le Code des douanes, vous ne pourrez opposer votre secret professionnel.

Inspection générale de l'administration

Le décret n°81-241 du 12 mars 1981 portant statut de l'inspection générale de l'administration (IGA) au ministère de l'Intérieur définit le statut et les missions des IGA.

Rappel des textes

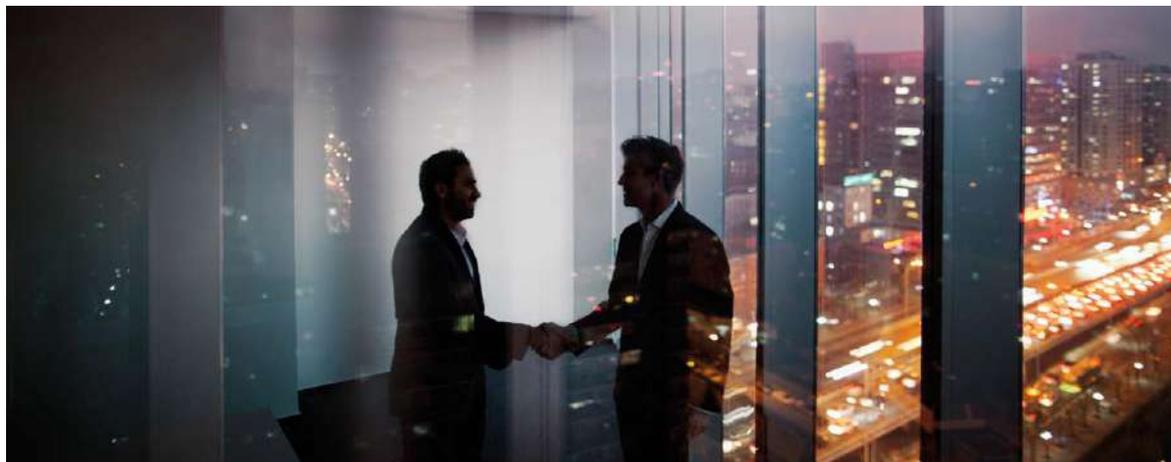
Les experts-comptables sont soumis au secret professionnel en vertu des articles L.226-13 du Code pénal et 21 de l'ordonnance n°45-2138 du 19 septembre 1945. Le secret professionnel a un caractère absolu, et le professionnel ne peut en être délié que par une disposition législative spécifique. Il convient donc d'être particulièrement vigilant quant aux informations transmises, dans la mesure où la violation du secret professionnel peut engager la responsabilité pénale, civile, et/ou disciplinaire du professionnel.

L'article 1 dudit décret confère à l'inspection générale de l'administration une mission générale de contrôle, d'audit, d'étude, de conseil et d'évaluation à l'égard des services centraux et déconcentrés de l'État qui relèvent du ministre de l'Intérieur. L'IGA assume également des missions d'évaluation des politiques publiques, de formation et de coopération internationale.

Cet article prévoit également que « ses membres exercent, au nom du ministre, le contrôle supérieur de tous les personnels, services, établissements, institutions et organismes qui relèvent du ministre de l'Intérieur. Ce contrôle s'étend également à tous les personnels, services, établissements, institutions et organismes sur lesquels les préfets exercent leur contrôle, même lorsqu'ils sont soumis aux vérifications d'un autre corps d'inspection ou de contrôle spécialisé, sous réserve, dans ce dernier cas, de l'accord exprès ou tacite du ministre intéressé. »

¹ Article 65 du Code des douanes

² Articles L.38 du LPF pour les infractions liées aux contributions indirectes et 64 du Code des douanes pour la recherche de délits douaniers



L'expert-comptable ne figure pas dans la catégorie des personnes soumises à ce contrôle au sens de l'article 1.

Ainsi et en cas de sollicitation de l'inspection générale de l'administration, vous pouvez opposer votre secret professionnel.

Inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche

L'article 21 de la loi n° 2015-1541 du 27 novembre 2015 visant à protéger les sportifs de haut niveau et professionnels et à sécuriser leur situation juridique et sociale ⁽¹⁾ confère à l'inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche, une mission de contrôle et d'évaluation de la mise en œuvre des politiques publiques de la jeunesse, du sport, de l'éducation populaire et de la vie associative.

Elle assure le contrôle et l'inspection des personnels et des activités des services centraux et déconcentrés des ministres chargés de la jeunesse, des sports, de l'éducation populaire et de la vie associative ainsi que des organismes relevant de leurs tutelles et des fédérations sportives agréées.

Cet article liste également les organismes et services soumis aux vérifications de l'inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche. Les experts-comptables ne sont pas visés par cette liste.

L'article indique également « pour les besoins du contrôle de l'utilisation des concours mentionnés au II, ainsi que dans le cadre des missions de contrôle mentionnées au

deuxième alinéa du I, les commissaires aux comptes des organismes contrôlés sont déliés du secret professionnel à l'égard des membres de l'inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche. »

Cette disposition vise spécifiquement les commissaires aux comptes mais ne délie pas l'expert-comptable de son secret professionnel.

Ainsi, vous pouvez opposer votre secret professionnel en cas de demande de l'inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche.

Inspection de la santé publique

L'article L 511-22 du Code de la consommation liste les agents habilités à rechercher et à constater, dans l'exercice de leurs fonctions, les infractions aux dispositions du livre IV et les infractions et les manquements mentionnés aux articles L. 511-12 et L. 511-13, à l'article L. 521-1, à la section 2 du chapitre I^{er} du titre II et à la section 1 du chapitre I^{er} du titre III du livre V.

Le § 4 dudit article fait référence aux agents mentionnés à l'article L.205-1 du Code rural et de la pêche maritime. Les inspecteurs de la santé publique sont visés par cet article et sont donc habilités à rechercher et à constater les infractions prévues par les dispositions précitées.

L'article L 512-3 du Code de la consommation dispose que le secret professionnel ne peut être opposé aux agents agissant dans le cadre des pouvoirs qui leur sont conférés par le livre V.

Ainsi, en cas de sollicitation par un inspecteur de la santé publique et sous réserve de connaître l'infraction donnant lieu au droit de communication, vous êtes délié de votre secret professionnel et ne pouvez vous opposer à cette demande. Cela vaut également pour toute demande émanant d'un agent habilité par l'article L.511-22 du Code de la consommation.

Services de police

Les dispositions des articles 60-1 et 77-1-1 du Code de procédure pénale donnent aux enquêteurs le droit de procéder à des réquisitions auprès de toute personne, de tout établissement ou organisme privé ou public ou de toute administration publique qui sont susceptibles de détenir des documents intéressant l'enquête, sans que le secret professionnel ne puisse leur être opposé, à défaut de motif légitime.

Vous pouvez ainsi être sollicité par les services de police ou être auditionné en qualité de témoin, dans le cadre d'une enquête visant votre client.

Attention, la communication de documents ne peut se faire qu'en présence d'une réquisition judiciaire signée par un officier de police judiciaire. Pour rappel, la simple convocation à une audition ne suffit pas à vous délier du secret professionnel. La réquisition est toujours écrite et un exemplaire est transmis à la personne requise. Enfin, il est impératif de relire le procès-verbal avant toute signature.

La réquisition est toujours écrite et un exemplaire est transmis à la personne requise.

En cas d'audition, vous devez répondre aux questions de techniques comptables et fiscales. Vous pouvez également répondre aux informations couvertes par le secret professionnel uniquement en présence d'une réquisition judiciaire. Les informations transmises doivent être limitées à ce qui est indispensable à la sincérité de la déposition. En effet, vous devez vous abstenir de faire tout commentaire personnel ou confidence sur l'affaire.

Enfin, nous vous recommandons de relire le procès-verbal d'audition et de ne pas divulguer à votre client, la teneur du procès-verbal d'audition ou de certains éléments dont vous avez eu connaissance.

Adoptez les bons réflexes :



Si vous êtes sollicité par un tiers pour obtenir des informations confidentielles concernant votre client, nous vous invitons à suivre ces conseils :

INTERROGEZ-VOUS SUR LA DEMANDE

Quelles sont les informations demandées et qui me sollicite ?³

Si ces informations sont confidentielles et que la demande n'émane pas de votre client, vous devez opposer votre secret professionnel

DEMANDEZ À LA PERSONNE QUI VOUS SOLLICITE LE TEXTE QUI VOUS DÉLIE DU SECRET PROFESSIONNEL

Vous êtes soumis au secret professionnel sauf lorsque la loi vous délie de cette obligation. Lorsqu'un tiers vous sollicite pour recueillir des informations, demandez-lui de vous transmettre la disposition législative qui vous délie du secret professionnel.

CONTACTEZ LE CONSEIL RÉGIONAL

L'opposition du secret professionnel peut parfois s'avérer complexe. Certains confrères se retrouvent confrontés à un dilemme délicat, notamment face à un tiers insistant ou menaçant. N'hésitez pas à contacter le conseil régional qui vous assistera sur la marche à suivre (par téléphone au 01 55 04 31 31 et par mail à l'adresse deontologie@oec-paris.fr).

CONSULTEZ LA DOCTRINE

Le conseil national met à la disposition des professionnels un guide détaillé relatif au secret professionnel sur la plateforme www.bibliordre.fr



³ Sur la notion de client : lorsque la lettre de mission est établie avec une personne physique, c'est cette dernière qui a la qualité de client. La lettre de mission a un caractère intuitu personae et ne se transmet pas. Lorsque la lettre de mission est établie avec une personne morale, l'expert-comptable pourra transmettre des informations uniquement à (aux) la personne (s) physique (s) habilitée (s) par la loi et les statuts à représenter cette personne morale.

VISIOS, DÉMONSTRATIONS, LIVES, ATELIERS,...

L'espace France Gestion
va vous faire aimer le futur !
SPÉCIALISTE DE L'IA



VOUS AVEZ ÉTÉ NOMBREUX À NOUS RENDRE VISITE
AU 78E CONGRÈS DE L'ORDRE DES EXPERTS-COMPTABLES

MERCI DE VOTRE CONFIANCE !



PARTENAIRE DES EXPERTS-COMPTABLES

ORGANISME DE GESTION AGRÉÉ

PARIS

50 ter, rue de Malte
75540 PARIS CEDEX 11
Téléphone : 01 43 14 40 50
Email : paris@france-gestion.fr

VERSAILLES

7, rue des Chantiers
78000 VERSAILLES
Téléphone : 01 39 07 49 00
Email : versailles@france-gestion.fr

<https://www.france-gestion.fr>

Partenaire des experts-comptables depuis toujours,
France Gestion, au-delà de ses missions traditionnelles,
vous accompagne et propose de nombreux services à vos
collaborateurs et clients, via sa filiale **espace France Gestion**.

Visitez notre site Web dédié !

www.espacefg.fr

Pack gestion
et sérénité fiscale

Pack formation

Logiciels : Axonaut, FG Compta

Création & Design

Juridique

Packs digitaux
Création de sites web

Pack mobile
Création d'applis

Protection et assistance
cyber malveillances

Audit maturité digitale



01 43 14 40 60
Info@espacefg.fr

SUIVEZ-NOUS
SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX
@ESPACEFG



Qualiopi
processus certifié

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La certification qualité a été délivrée au
titre de la catégorie d'action suivante :

ACTIONS DE FORMATION



Un RDV pour en savoir plus ?

<https://zcal.co/espacefg>



Un chef d'expédition au bureau comme dans la neige : les leçons de Jean-Philippe Guérin

Parrain de la nouvelle promotion de stagiaires experts-comptables, ayant prêté serment ce 6 septembre 2023 à l'occasion des UE, il partage son expérience de la gestion d'une équipe.



Si nous devons présenter Jean-Philippe Guérin en une phrase nous pourrions simplement dire que c'est un homme d'expérience. Après 27 années dans la gendarmerie, il découvre en tant qu'officier, ce qu'on appelait le commandement des hommes, aujourd'hui le métier de manager. Il dirige des unités opérationnelles, en tant que pilote d'hélicoptère puis devient directeur d'enquêtes criminelles, patron de 1 400 gendarmes, conseiller pour des cabinets ministériels, ou encore directeur au sein du groupe français Fiducial.

Au-delà de son parcours professionnel hors du commun, ce sont avant tout les **expériences humaines qui ont rythmé sa vie**, d'abord à l'occasion d'un tour du monde réalisé pendant 18 mois mais aussi en 2021, lors d'un séjour dans une base polaire scientifique en Antarctique.

Son moteur : accompagner chacun dans ce qu'il a de meilleur à offrir

De ses nombreuses expériences, et de son parcours singulier, une chose subsiste : la clé de voûte de toute organisation, c'est un salarié bien dans sa peau et dans ses baskets, il nous confie : « placé au bon endroit, il sera tout de suite capable d'accomplir des choses extraordinaires ».

« Si vous mettez un spécialiste du piano devant un violon, il ne sera pas bon, si vous le mettez devant un piano, il sera très bon. Et le travail du patron, c'est aussi d'identifier cela. Chaque humain apporte, par ses compétences personnelles, sa pierre à l'édifice. »

Selon lui, lorsqu'on est au plus près de ses personnels, qu'on les écoute, qu'on les comprend et les entend, on s'aperçoit qu'on arrive à créer de la cohésion et à les emmener où on veut.

De ces années aux côtés de compétences si variées, il retire **une philosophie de vie qui le pousse constamment à l'optimisme, à la relativité et à la sérénité**. Il croit en l'humain, « la seule véritable richesse de toute organisation quelle qu'en soit la finalité ».

L'Antarctique : ou comment aider chacun à repousser ses limites

« **Un challenge extraordinaire** », c'est ainsi que Jean-Philippe Guérin présente son expérience en Antarctique réalisée en 2021. Une opportunité riche qui lui a permis de vivre, avec son équipe de personnels scientifiques et techniques, 14 mois de mission, dont 9 en isolement complet.

Ces quelques mois aux côtés d'une équipe hétéroclite étaient un grand défi managérial : **accorder des températures et des motivations diverses vers un même objectif**. Il nous explique : « on mange ensemble, on travaille ensemble, on crée de réels liens de solidarité durables, comme une grande famille. Dans ce contexte, au moindre problème, personne ne peut quitter le navire. Il faut que chacun soit accompagné quand il a une baisse de moral. »

Au cours d'une telle expérience, « vous avez besoin de chacun parce qu'il n'y a pas de doublure, c'est à dire que vous avez une seule personne pour chaque secteur. Cela signifie que si quelqu'un, pour une raison physique ou psychologique, tombe, on n'a personne pour le remplacer. Il faut de toute façon éviter que cela n'arrive, et si jamais c'était le cas, il faut qu'on puisse la remettre en selle. Ça, humainement, c'est juste géant. »

La mission de Jean-Philippe Guérin aura été essentielle : **mettre en musique les compétences de personnes issues de domaines très divers.**

« Vous avez quand même un job à faire à la base, et il doit être fait, nous ne sommes pas en vacances là-bas, il y a des programmes scientifiques à faire tourner, une base à entretenir donc il faut que les gens fassent leur travail, ils sont là pour ça. Penser au bien-être de chacun est un enjeu central. » Pour lui, il faut adopter plusieurs formes de management et **savoir utiliser la bonne au juste moment.** Ne pas être trop dur, ni trop souple, savoir adopter le juste milieu, « En fonction du temps et du moment où ça se présente, on peut utiliser soit l'un, soit l'autre. » nous confie-t-il en prenant **l'exemple de la « carotte et du bâton ».**

L'humain au cœur de la machine

« Ce que je retiens, c'est que finalement l'humain, c'est la clé de tout et ce, quel que soit l'endroit où on est. » De nature optimiste, **Jean-Philippe Guérin préfère voir les atouts extraordinaires de chacun.**

« Un manager, patron, expert-comptable, sera probablement amené à diriger des équipes, et s'il prend conscience de la valeur de ses collaborateurs, de la richesse humaine, et qu'il sait les faire grandir et les accompagner, les personnes le lui rendront au centuple. » À l'inverse, nous dit-il, « s'il les traite mal, s'il a une mauvaise approche de l'humain, des comportements durs, il ne faut pas qu'il se fasse d'illusions, les gens lui renverront l'ascenseur sans aucune difficulté, de manière très négative. Si ça fonctionne dès le départ au niveau humain, tout le reste fonctionnera. »

Selon lui, il faut que le manager comprenne que **la première vraie richesse, ce sont les équipes et les collaborateurs.** Il faut avoir le courage de dire quand « ça va » mais aussi quand ça ne va pas. Faire face aux problèmes

et tenter de les régler demande du courage : « La dictature du chiffre et du profit, **ne doit pas nier l'humain derrière.** Vous pourrez faire autant de profit que vous voulez, si les équipes ne sont pas au niveau, cela ne servira à rien. Vous les perdrez, et votre turnover sera immense ».

Prendre « le bon train »

Quand on demande à Jean-Philippe Guérin s'il a un conseil à nous transmettre afin de garder un esprit optimiste, c'est également avec le sourire qu'il nous confie simplement : « Je me compare souvent à quelqu'un qui est sur un quai de gare et qui voit des trains passer. Soit, vous attendez de savoir où va le train et vous n'avez pas le temps de monter dedans, soit vous décidez de monter dedans, puis vous verrez bien. Globalement, on n'est pas déçu et **toutes les expériences sont bonnes à prendre** : on ne sait pas toujours où le train va aller mais ce n'est pas très grave, le plus important, c'est le train, ce n'est pas tellement la destination. C'est dans ces moments que l'on fait des rencontres, et c'est génial. »



Le courage : fil rouge de la grande conférence des UE 2023

Cette année la grande conférence de clôture des Universités d'été portait sur le courage, ce choix n'est pas anodin dans un contexte aux multiples bouleversements pour la profession. Quels enseignements transmis par nos speakers sont transposables dans le quotidien des professionnels du chiffre ?

Le courage, « une intelligence de situation »

Cynthia Fleury, philosophe, psychanalyste, professeure, autrice et conférencière, évoque une « intelligence de situation ». Elle définit comme courage, la capacité d'une personne à se battre pour ce en quoi elle croit. En s'inspirant des mots de Jankélévitch, le courage devient la capacité à se mettre en action, à ne pas renoncer à un combat ou à des convictions sous peine de « mettre en danger » qui l'on est. Tout en affirmant avec force ce point de vue, elle tempère son propos en évoquant les risques à s'écarter de « soi » si l'on néglige un des 3 angles au fondement de la personnalité : « la réflexion doit avoir lieu sur 3 niveaux : ses valeurs, sa communauté, son avenir ». Ainsi, le courage s'incarnera parfois par la force de persévérer, et parfois par la capacité à renoncer. La philosophe reprend ici le propos de Marc-Aurèle « Que la force me soit donnée de supporter ce qui ne peut être changé et le cou-

rage de changer ce qui peut l'être, mais aussi la sagesse de distinguer l'un de l'autre. »

Le courage, « c'est ne pas avoir peur de vivre »

Sportive de haut niveau, Stéphanie Gicquel est revenue avec nous sur la réalisation de son « rêve complètement fou », la traversée de l'Antarctique sur plus de 2 000 km.

Cette exploratrice de l'extrême, devenue entrepreneure et autrice, définit le courage autour de la notion de défi, « c'est là qu'on en apprend beaucoup, il ne faut jamais lâcher pour atteindre ses limites ». Pour elle, le courage s'incarne dans le dépassement de soi et de ses peurs, il s'agit d'accepter de faire face à l'inconnu et se mettre en danger.

Au-delà de l'apparent courage dont il faut faire preuve pour entreprendre une expédition comme celle de la traversée de l'Antarctique, elle note surtout que des conditions aussi extrêmes font appel à l'instinct de survie plutôt qu'au courage lui-même, « ce n'est ni une question de courage, ni de persévérance, mais simplement un instinct de survie qui s'anime. »

Pour Stéphanie Gicquel, « la vie est courte et on peut la perdre du jour au lendemain », le courage se manifeste dans la volonté de vivre la vie que l'on a toujours souhaitée. Finalement le courage ne serait-il pas la liberté d'être et de choisir ? : « déplaire à quelques-uns ne nous fait pas perdre la vie, mais perdre sa liberté, c'est perdre la vie. Alors, n'ayez pas peur d'être libres. »



Le courage, « est lié à qui nous sommes »

Une jeunesse difficile emplie d'embûches, un confort sommaire pendant des années, Patrick Bourdet, c'est la lutte pour la vie. Aujourd'hui président d'Olivaie Consulting, ex-président d'Areva Med, son témoignage poignant a ému nombre de participants. Malgré une enfance marquée par l'assistance publique, il ne fait pourtant pas référence à ses années difficiles lorsqu'il mentionne le courage. Comme Stéphanie Gicquel, il évoque la mobilisation d'instinct de survie très puissant, son désir de vie a toujours été immense : « À certains moments, je n'avais pas le choix. Ce n'était pas du courage, c'était de la survie. »

En grand optimiste, son partage, loin de glisser dans le pathos, nous invite à la gratitude. « Le meilleur moyen de nous rendre malheureux, c'est de donner au passé plus

“ Notre moteur pour nous adapter, nous préparer aux changements que rit notre profession et avoir confiance dans la nouveauté des métiers de demain, c'est le courage. ”

Virginie Roitman,
PRÉSIDENTE DE L'ORDRE DES EXPERTS-
COMPTABLES PARIS ÎLE-DE-FRANCE



d'importance qu'il n'en a et au futur une signification plus obscure qu'il ne le sera ». Sa perception du courage invite finalement à l'introspection, « le courage n'existe pas en tant que tel, il est lié à qui nous sommes. Je peux vous dire ce qu'est le courage pour moi mais je ne peux pas dire ce qu'est le courage pour vous. Le courage se manifeste quand on a un choix à opérer. »

Retrouvez les ouvrages des intervenants à la grande conférence en librairies et boutiques en ligne



Patrick Bourdet

Rien n'est joué d'avance,
éditions Fayard, 2014.

« Ce livre n'est pas une autobiographie, pas davantage des Mémoires. C'est seulement un humble témoignage, le récit d'un parcours improbable que le passage du temps m'a donné envie de partager. »



Cynthia Fleury

La Fin du courage,
éditions LGF, 2011.

Les irremplaçables,
éditions Gallimard, 2015.

Ci-gît l'amer, guérir du ressentiment,
éditions Gallimard, 2022.



Stéphanie Gicquel

On naît tous aventurier,
Ramsay Edigroup, 2018.

Expédition Across Antarctica,
Vilo Edigroup, 2015, préface de Nicolas Vanier, prix René Caillié des écrits de voyages de l'année 2016.

En mouvement,
éditions Ramsay, 2021.



Votre partenaire TPE, c'est **PICPUS**

Pour un triptyque gagnant : CLIENT, CABINET, OGA
**2 FORMULES D'ADHÉSION
AU CHOIX**

ADHÉSION AGRÉMENT

- Réduction d'impôt de 915 € pour frais de comptabilité et d'adhésion à un OGA (sous conditions)
- ECCV et EPS avec envoi d'un CRM à l'Administration fiscale
- Et l'accès à nos services : formation, information, dossier de performance

ADHÉSION SÉCURE PRO

Pour tous vos clients IS et IR

- **NOUVEAU** Un dossier de performance
 - Accès à nos formations
 - Questions à la ligne d'info
 - Examen du dossier fiscal facultatif
- Adhésion à tout moment de l'année

250 € HT
en 2024



Des avantages pour **VOTRE CABINET**

Faire adhérer vos clients à Picpus, c'est continuer à accéder à :

- nos formations dédiées cabinet
- nos conférences Loi de finances
- notre ligne d'info pour vos questions juridiques et fiscales
- nos data pour enrichir vos analyses : dossier de performance, étude valeurs de cession, statistiques par secteur d'activité...

... et aussi
**DES SERVICES
À LA CARTE**
pour tous vos clients

/ ECF

Gain de temps pour votre cabinet

/ Campus Picpus

Des formations Qualiopi
Un catalogue avec votre logo

/ Abonnement à nos supports

Une veille d'info juridique et fiscale

/ Studio Picpus

Des kits com' pour professionnaliser
son image

l'esprit
PICPUS

- Simple, pro, à l'écoute
- Respect de votre relation client

Vos contacts



Raoul FAGE
Responsable prévention
économique et fiscale
01.53.33.34.61
fage.raoul@cgapicpus.com



Anne LECARME DENOUEL
Responsable formation
et communication
01.53.33.34.60
lecarme-denouel.anne@cgapicpus.com

Paris - Nation
36, rue de Picpus - 75580 Paris cedex 12

Créé et administré par des experts-comptables
Président : Frédéric Rozenfarb
3300 experts-comptables partenaires



01 53 33 34 50

www.cgapicpus.com

